

# CHEMINONS ENSEMBLE N° 15

**Juin 2011.**

## **LE MOT DU MAIRE :**

Les vacances d'été approchent et, déjà, nous avons un avant-goût des joies du farniente au soleil. Nous pouvons dire que les chaleurs de ce printemps ont été particulièrement sévères avec la nature et toutes les personnes. Des records ont été battus, mais, cette fois, nul ne s'est investi dans le bien-être des gens. Le travail entrepris il y a quelques années par les lois et les médias a peut-être réellement porté ses fruits... Les difficultés rencontrées les années passées ont peut-être ressoudé les liens familiaux qui avaient manqué aux personnes âgées lors de la dernière canicule...

Quoi qu'il en soit, je souhaite qu'aucun des Cheminonnières et Cheminoniers ne se sente isolé dans ces périodes particulièrement dures à supporter. Si besoin est, votre équipe municipale est et reste à votre service.

Je voudrais, maintenant, m'exprimer sur un fait porteur d'espoir, à mon sens. Cette année encore, le 1<sup>er</sup> mai a été marqué par la turbulence de la jeunesse. Cela fait partie de la fête et des traditions que je ne désire surtout pas remettre en cause. Nombre d'entre nous y ont participé dans leur jeunesse et, quelquefois, oublient qu'eux aussi ont été les auteurs de petites exactions.

Cependant, cette année, des faits graves auraient pu être lourds de conséquences : une chaîne tendue au travers de la rue Bénard, un pot de fleurs (d'une cinquantaine de kilos quand même) mis au milieu de la rue de Trois-Fontaines et, enfin, quelques énerguènes montés sur l'échafaudage de l'église ainsi que sur le toit de la nef.

Dès le lendemain, j'ai été informé de ces faits et j'ai cherché à en connaître les auteurs. Nos jeunes Cheminoniers ne sont pas plus innocents que tous les autres jeunes mais, cette année, ils ont fait preuve d'honnêteté et d'intelligence. Dès le lundi après-midi, ils ont tous demandé à me rencontrer pour me détailler leurs actions et, sans dénoncer les auteurs des faits graves relatés précédemment, ont réussi à me convaincre de leur innocence pour ceux-ci.

Je suis fier de cette bande de jeunes qui a su faire preuve de courage et reconnaître leurs torts. Cela prouve plusieurs choses dont une qui me semblent très importantes : ils ont confiance en leurs aînés et aux conseils que nous savons et devons leur prodiguer. Ils savent aussi que cette confiance est et restera réciproque. Bravo la Jeunesse ! Malgré quelques petites bêtises occasionnelles et, je ne devrais peut-être pas le dire, à cause de ces petits faits que la morale réproche, j'ai l'impression de revivre une partie de mon adolescence.

Je souhaite d'excellentes vacances à tous. Que chacun profite du mieux possible des jours d'été qui arrivent. Amitiés à tous.

Michel Journet.

### **FORMATION À L'UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR.**

C'est près d'une trentaine de personnes qui ont souhaité recevoir une formation à l'utilisation du défibrillateur. Cette formation, assurée par les sapeurs pompiers, deux groupes de 12 à 15 personnes seront constitués.

-Le mardi 28 juin à 18h00, pour un premier groupe de 12 à 15 personnes.

-Le mercredi 6 juillet à 18h00, pour un deuxième groupe de même effectif.

Cette formation se déroulera à la mairie. Les personnes concernées en seront informées.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2011.**

#### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010.**

##### **Vote du compte administratif M 14 de la commune :**

Résultat de clôture au 31 décembre 2009 : +72 395,55 €.

Part affectée à l'investissement exercice 2010 : - 105 508,30 €

Recettes de fonctionnement : 319 112,29 €.

Dépenses de fonctionnement : 300 354,34 €.

Excédent de fonctionnement 2010 : 18 757,95 €.

Recettes d'investissement : 236 645,04 €.

Dépenses d'investissement : 77 875,62 €.

Excédent d'investissement 2010 : 158 769,42 €.

**RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12/2010 : + 144 414,62 €.**

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité (11 voix) le compte administratif M 14 2010 de la commune.

##### **Vote du compte administratif M 49 de l'eau :**

Résultat de clôture au 31 décembre 2009 : + 35 017,57 €.

Part affectée à l'investissement exercice 2010 : - 6 877,65 €

Recettes de fonctionnement : 73 650,58 €.

Dépenses de fonctionnement : 72 283,18 €.

Excédent de fonctionnement 2010 : 1 367,40 €.

Recettes d'investissement : 8 996,90 €.

Dépenses d'investissement : 11 003,96 €.

Déficit d'investissement 2010 : - 2 007,06 €

**RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12/2010 : + 27 500,26 €.**

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité (11 voix) le compte administratif M 49 2010 de l'eau de la commune.

**IV. VOTE DES TAXES COMMUNALES 2011.**

Le maire explique aux membres du conseil municipal que, suivant la volonté de ce conseil, exprimée lors de la réunion du 08/10/2010 (délibération 2010/36), les taxes communales appliquées en 2011, ne subissent aucune variation. Cependant, les taux de référence appliqués sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011, état 1259 COM (1) ne peuvent être comparés directement avec les taux communaux appliqués en 2010.

-Le nouveau tableau des taxes communales fourni par l'état 1259 est le suivant :

- **Taxe d'habitation :** 13,64 %.
- **Taxe foncier bâti :** 17,65 %.
- **Taxe foncier non bâti :** 20,33 %.
- **CFE (ex TP):** 13,50 %.

**La taxe professionnelle est supprimée et est appelée, pour l'année 2011 "Cotisation Foncière des Entreprises".**

Rappel des taux d'imposition des trois dernières années :

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>	7,77 %	7,77%	7,77%
<b>TAXE FONCIER BATI</b>	17,65	17,65	17,65%
<b>TAXE FONCIER NON BATI</b>	19,39	19,39	19,39%
<b>TAXE PROFESSIONNELLE</b>	6,97	6,97	6,97%

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des quatre taxes pour l'année 2011.

***Information hors réunion du conseil municipal, communiquée par Monsieur le Maire de Cheminon au sujet de la nouvelle taxe d'habitation :*** la nouvelle taxe d'habitation (TH) représente le taux voté en 2010 par la commune, majoré d'une fraction du taux départemental 2010 lui-même multiplié par 1,0340. La taxe foncière bâtie (FB) ne varie pas. La taxe foncière non bâtie (FNB) représente le taux voté en 2010 multiplié par 1,0485 et, enfin, le CFE représente le taux relais communal + une fraction du taux départemental et de la région votés en 2009 + le taux de cotisation de péréquation 2009, le tout affecté d'un coefficient multiplicateur de 0,88074.

*Ces calculs ne sont pas maîtrisés par la commune, mais résultent des nouveaux budgets territoriaux (départementaux et régionaux).*

*L'augmentation du produit résultant de ces nouveaux taux est reversée par la commune à un fonds national de garantie de ressources (cette année : 24 522 €).*

## **V. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2011.**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de définir la liste des organismes recevant des subventions de la commune de Cheminon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions aux organismes suivants :

S.P.A. :	288 €	-Croix Rouge Française :	130 €.
Les amis de nos églises :	155 €	-Mieux vivre :	100 €.
Goûter de Noël :	150 €	-CAP Intégration :	60 €.
Téléthon :	160 €	-Souvenir Français :	100 €.
ZEP :	696 €	-Goûter sport-écoles	161 €.
- Total :	2 000 €.		

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011.**

### **Budget primitif M 14 commune 2011.**

- Recettes de fonctionnement : 378 187,00 €.
- Dépenses de fonctionnement : 378 187,00 €.
  
- Recettes d'investissement : 446 214,00€.
- Dépenses d'investissement : 446 214,00 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité (13 voix), le budget M 14 proposé pour l'année 2011.

### **Budget primitif M 49 eaux 2011.**

- Recettes de fonctionnement : 122 510,00 €.
- Dépenses de fonctionnement : 122 510,00 €.
  
- Recettes d'investissement : 49 634,00 €.
- Dépenses d'investissement : 49 634,00 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité (13 voix) le budget M 49 proposé pour l'année 2011.

## **AFFAIRES DIVERSES.**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le photocopieur de la mairie est arrivé à échéance, non reconductible, de son contrat de maintenance. Il convient donc de prendre dès à présent une décision pour changer ce photocopieur. Plusieurs propositions ont été faites à la commune de Cheminon, concernant des matériels jugés identiques. La proposition la plus intéressante est faite par la société Ingé Com pour une location mensuelle de 74,75 € TTC sur un contrat établi pour une durée de 5 ans, ou un volume de 450 000 copies. Ce contrat prévoit l'échange systématique du photocopieur tous les 4 ans, en cas de reconduction du contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents afférents à la location d'un photocopieur auprès de la société Ingécom, suivant les conditions exprimées.

Madame Françoise PEROT fait part d'une demande de plusieurs Cheminoniers sur l'entretien des chemins communaux. Monsieur le maire prend note de cette demande et, dans une première réponse, fait remarquer à l'ensemble des conseillers municipaux que la commune a prévu en son budget 2011 un investissement important pour la remise en état d'une partie des chemins, mais que la totalité ne pourrait pas être restaurée en une année. Le problème restant toutefois important sera revu lors de la prochaine séance de conseil municipal.

### **NOS PEINES ET NOS JOIES.**

#### **Décès.**

-Le 25 mai, M. Robert GRASSET 82 ans.

-Le 19 juin, M. Guy GENOUX 70 ans.

#### **Arrivées.**

-M. MARCHIORI Gino, 46, rue Haute.

-M<sup>me</sup> COEFFARD Virginie, M<sup>me</sup> COBERT Judith et son fils COBERT-LÉVY Armand, 6, rue Haute.

-Mlle PROVOST Aurore, 3, rue Le Prêtre.

#### **Naissances.**

Pour la naissance d'Antonin le 14 mars, il fallait lire : de Franck HUYET et non de Thierry (Thierry est le 2<sup>e</sup> prénom de Franck, cette erreur ne méritait pas de faire couler autant de salive !).

-Le 3 avril, Lilou, de Nicolas ROSTAINE et Sabrina Zinaïda Monique MASIUK.

-Le 4 juin, Aurélien, de David HUYET et Sophie DEVOS.

-Le 12 juin, Anita, de Jonathan RUBINI et Alexandra COTTRAY.

#### **Mariages.**

-Le 20 mai, Mlle Sophie DEVOS et M. David HUYET.

### **LES PETITES MAINS VERTES DE L'ÉCOLE DE CHEMINON.**

Le lundi 16 mai, les élèves de l'école Cheminon ont participé à une opération de fleurissement du village. Encadrés par Mmes Marie France BOYER (Commission aménagement du village), Françoise PEROT (commission des écoles), Denise TOURNOIS (jardiniers de France). Sous la direction de M. Philippe PILLARD, 52 jeunes (voir très jeunes) écoliers des classes de maternelle, CP, CE 1 et CE 2 ont contribué à la décoration et à l'embellissement du centre du village par la plantation de quelque 150 pots de fleurs.

Chacun a identifié ses fleurs à l'aide d'une petite étiquette à son nom, ce qui lui permettra de suivre le développement de ses plants. Aux dernières nouvelles, et malgré la sécheresse de cette deuxième partie de mois de mai tout a repris.

Ce travail s'est déroulé dans une ambiance joyeuse, mais studieuse. Tous avaient à cœur d'accomplir leur tâche avec le plus grand sérieux, à l'image de ce qu'ils voient faire à la maison, sans avoir le droit de mettre les mains dans la terre, mais ce jour-là, quel bonheur, il était permis de faire comme les adultes.

Après l'effort le réconfort : à l'issue de ce travail, bucolique et éducatif, une collation a été offerte à nos jardiniers en herbe.

Nul doute, qu'au retour à la maison, avec le godet de fleurs offert à chaque horticulteur en herbe par M. Mickaël KADECK, directeur de l'ADAPEI de Vassincourt, ces 52 écoliers auront tous tenus à faire une démonstration de rempotage à leurs parents.

### **LE MARCHÉ AUX FLEURS DES AMIS DES ÉCOLES.**

Le samedi 8 mai s'est déroulé le traditionnel marché aux fleurs organisé par l'association des "Amis des Écoles". Les bénéfices réalisés au cours de cette opération servent au financement (tout ou partie) de certaines activités de nos écoliers.

À titre d'exemple :

- Visite du Zoo d'Amnéville ;
- Paiement d'animations organisées par la bibliothèque de Pargny-sur-Saulx ;
- Sortie éducative à Provins ;
- Règlement de repas pris au collège Louis Pasteur de Sermaize-les-Bains.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Aussi, si en 2012, vous avez le choix entre acheter vos plants à Saint Dizier ou à Cheminon, faites le sous les halles, c'est moins loin et vous ferez une bonne action.

*Les membres de l'association "Les Amis des Écoles" remercient vivement les nombreuses personnes qui par leurs achats ont contribué à leur action au profit de nos écoliers.*

## **LES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE.**

### **Mardi 13 juillet.**

- 19h30 : Salle polyvalente, sur réservation, Apéritif, buffet froid, dessert.
  - Adulte : 15 €.
  - Enfant : 6 € (jusqu'à 12 ans inclus).
- 21h45 : Rassemblement pour la distribution des lampions (gratuits).
- 22h00 : Départ de la Retraite aux flambeaux.
- 23h00 : Feux d'artifices, suivi d'une soirée dansante ouverte à tous.

### **Mercredi 14 juillet " Fête Nationale".**

- 12h00 : Rassemblement au monument aux morts.
- 12h10 : Dépôt d'une gerbe suivi d'un vin d'honneur.
- 15h00 : Après-midi récréatif à la salle polyvalente, pour petits et grands.  
(Fléchettes, pêche à la ligne, chamboule tout etc. ...)
- 16h30 : Goûter.

### **Le saviez-vous ?**

#### **Café liégeois ou café viennois, connaissez-vous la différence ?**

Il n'y en a pas ! En voici la recette :

C'est un dessert froid à base de café légèrement sucré, de crème glacée, de crème chantilly et parfumé au café et à la vanille.

Contrairement à ce que son nom peut laisser croire, le *café liégeois* n'est pas une spécialité de la ville de Liège, mais plutôt de Vienne.

Jusqu'au début de la première guerre mondiale le *café viennois* était très en vogue à Paris.

En septembre 1914 ce café est devenu *café liégeois*, quand les Parisiens qui ne voulaient plus d'un dessert au nom de l'ennemi (l'Autriche était alliée à l'Allemagne) ont voulu rendre un hommage appuyé à la résistance héroïque des combattants des forts de Liège en août de la même année. Cette résistance qui a retardé l'avance des troupes allemandes a permis à l'armée française de prendre contact beaucoup plus au Nord Est et d'éviter, sans doute, que Paris ne soit occupé. Pour cette défense la ville de Liège s'est vu décerner la Légion d'Honneur.

Si à Paris, on débaptisa le *café viennois*, évoquant l'ennemi, pour le renommer *café liégeois*, à Liège, qui fut coupé de Paris durant les quatre ans d'occupation, c'est l'expression "*café viennois*" qui resta en usage.

**-IMPORTANT : TRANSPORT SCOLAIRE – LYCÉE DE VITRY LE FRANÇOIS.**

**Les élèves scolarisés au Lycée de VITRY LE FRANÇOIS à la rentrée de SEPTEMBRE trouveront dans leur dossier d'inscription 2011/2012 un imprimé "TRANSPORT SCOLAIRE" qu'ils devront renvoyer impérativement dès réception à l'adresse suivante :**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE  
Service des Transports Scolaires  
2 bis, rue Jessaint  
51038 CHÂLONS EN CHAMPAGNE - CEDEX.  
Ou par téléphone au : 03.26.69.49.66.

**Recherche de documentation.**

**Vous**, vous savez, vos grands-parents, arrières grands-parents vous ont transmis des récits de la vie du village. Tous les habitants de Cheminon ne sont pas natifs du village, leurs aïeux sont d'ailleurs, cependant, ils ont le droit de savoir, de connaître le passé de **Leur Village !**

Durant la 1<sup>er</sup> bataille de la Marne, en septembre 1914, Cheminon se trouvait 3 ou 4 kilomètres du front. Des troupes françaises de 2<sup>ème</sup> échelon s'y trouvaient, il y avait aussi des postes de secours. Dans les récits des combats de Maurupt il ne figure rien sur Cheminon, excepté l'action héroïque du lieutenant NIVEL et de ses soldats du 18<sup>e</sup> B.C.P. qui ont interdit l'accès de Cheminon aux troupes allemandes (voir Cheminons Ensemble N° 12). Si vous possédez des documents (livres ou écrits ...) sur Cheminon durant cette période, soyez aimable de nous les confier afin de faire partager vos connaissances dans le prochain Cheminons Ensemble de septembre.

Merci de votre participation à la mémoire du village.

***La liberté est le droit de faire ce que les lois permettent.  
(Montesquieu).***

***Parler beaucoup est une chose, parler à bon escient en est une autre.  
(Sophocle).***